

## **LES INSCRIPTIONS :**

**Elèves venant de collèges ; élèves venant d'un autre lycée ou d'une autre académie**

### **Liste des pièces « obligatoires » à fournir au moment de L'INSCRIPTION :**

- Notification d'affectation délivrée par le Rectorat ou le collège d'origine
- Attestation d'assurance scolaire 2020-2021
- Fiche infirmerie dûment remplie et signée (jointe au dossier d'inscription) + Fiche de renseignements médicaux confidentiels (à mettre sous enveloppe)
- 3 photos d'identité (dont une à coller sur l'enveloppe du dossier d'inscription) avec vos nom, prénom et classe inscrits au dos
- Elèves « boursiers » : Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) au nom du représentant légal (inscrire au dos : le nom, le prénom et la classe de l'élève)
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au nom du représentant légal (factures EDF, SGDE, FRANCE TELECOM, quittance de loyer...) : les avis d'imposition ne sont pas acceptés
- Si l'élève a 2 responsables légaux ne vivant pas à la même adresse (ex : parents séparés) : joindre un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois de chaque responsable légal
- Extrait de divorce (pour les parents mariés qui auraient divorcés)
- Extrait d'acte de naissance récent, copie de l'intégralité du livret de famille (essentiellement pour les personnes mariées) ou copie intégrale d'acte de naissance de l'élève à jour
- Si l'élève vit dans une famille d'accueil ou chez une tierce personne désignée par la famille : joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de la famille d'accueil ou de la personne hébergeant l'élève + attestation de la CTG pour les familles hébergeant es
- Si l'élève « est placé » ou « émancipé », jugement du placement ou de l'émancipation
- Copie de l'intégralité du carnet de santé et du carnet de vaccinations (les vaccins suivants doivent être à jour au moment de l'inscription : DTCP, FIEVRE JAUNE)

### **Autres pièces à fournir :**

- Copie des Attestations ASSR 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) + BSR éventuellement (Brevet de Sécurité Routière)
- Attestation du PSC1 (élèves venant de 3<sup>ème</sup>)
- Copie des attestations de stage pour les élèves venant d'un autre lycée professionnel (à remettre au chef des travaux du lycée d'accueil dès le début de la rentrée scolaire 2020-2021)